Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice Recettes de l'exercice Excédent 2021 reporté	12 751 636,41 € 13 307 494,54 € 0.00 €	
Résultat de clôture (Exc	+ 555 858,13 €	555 858,13 €

Investissement		
Dépenses de l'exercice	∫ 2 279 244,83 €	
Besoin de financement 2021 reporté	858 844,76 €	
Recettes de l'exercice	3 173 090,29 €	
The source of th	+ 35 000,70 €	
Résultat de clôture (Excéden		35 000,70 €

Restes à réaliser		
Dépenses	596 142,48 €	
Recettes	571 753,60 €	
	- 24 388,88 €	
Solde des restes à	réaliser (Besoin de financement)	- 24 388,88 €

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Totaux cumulés investissement		
Excédent d'investissement		35 000,70 €
Solde restes à réaliser (Besoin de financement)	-	24 388,88 €
i i		10 611.82 €

Solde d'investissement cumulé (Excédent)

10 611,82 €

Totaux cumulés ensemble		
Excédent de fonctionnement	555 858,13 €	
Excédent d'investissement cumulé	10 611,82 €	
	566 469,95 €	
Solde final au 31/12/2022 (Exc	édent)	566 469,95 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget principal.

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à la majorité (1 abstention).

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEM

> REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget principal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à la majorité (1 abstention).

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMERYAV

12 7 17 17 1

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ATELIER-RELAIS » – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Atelier-relais », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	594,32 €	
Recettes de l'exercice	2 741,00 €	
Excédent 2021 reporté	10 818,43 €	
	12 965,11 €	
Résultat de clôture (Excédent au	200	12 965,11 €
<u>Investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	14 116,00 €	
Recettes de l'exercice	0,00€	
Excédent 2021 reporté	113 209,97 €	
7	99 093,97 €	
Résultat de clôture (Excédent au	100	99 093,97 €
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
	0,00€	
Solde des restes à réaliser	-,	0,00 €

Totaux cumulés Investissement		
Excédent d'investissement	99 093,97 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	99 093,97 €	
Solde cumulé (Excédent)		99 093,97 €
Totaux cumulés ensemble		
Excédent de fonctionnement	12 965,11 €	
Excédent d'investissement cumulé	99 093,97 €	
C	111 928,55 €	
Solde final au 31/12/2022 (Exc	cédent)	112 059,08 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Atelier-relais ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ATELIER-RELAIS » - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Atelier-relais », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Atelier-relais »I de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Atelier-relais » dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



21 - 1960 21 - 1960 21 - 1960

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Commerce de Compreignac », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

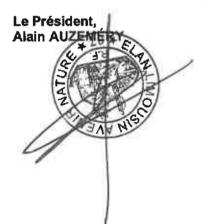
Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	15 926,94 €	
Recettes de l'exercice	22 880,66 €	
Excédent 2021 reporté	599,36 €	
	7 553,08 €	
Résultat de clôture (Excédent au	31.12.2022)	7 553,08 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice	r 19 992,19 €	
Besoin de financement 2021 reporté	6 278,90 €	
Recettes de l'exercice	19 431,90 €	
	- 6 839,19 €	
Résultat de clôture (Besoin de fir	nancement au 31.12.2022)	- 6 839,19 €
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00€	
Recettes	0,00€	
	0,00 €	
Solde des restes à réaliser		0.00 €
		REÇU EN PREFÉCTU le 03/04/2023

Totaux cumulés Investissement		
Déficit d'investissement	- 6 839,19 €	
Solde restes à réaliser	0,00€	
_	- 6 839,19 €	
Solde cumulé (Besoin de financement	t)	- 6 839,19 €

Totaux cumulés ensemble		
Excédent de fonctionnement	7 553,08 €	
Déficit d'investissement cumulé	- 6 839,19 €	
	713,89 €	
Solde final au 31/12/2022 (Excéde	nt)	713,89 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Commerce de Compreignac ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Commerce de Compreignac », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Commerce de Compreignac »I de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE 1e 03/04/2023

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Commerce de Compreignac »I dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTH!ER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE INDUSTRIELLE DES GRANGES » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Zone industrielle des Granges », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			
Dépenses de l'exercice	1 911,50 € 1 947,54 €		
Recettes de l'exercice			
		36,04€	
Résultat de clôture (Excédent	ent au 31.12.2022)		36,04€
Investissement	_		
Dépenses de l'exercice	ſ	36 807,59 €	
Déficit 2021 reporté	Ĺ	95 405,22 €	
Recettes de l'exercice		41,00 €	
		- 132 171,81 €	
Résultat de clôture (Déficit au	31.12.2022)		- 132 171,81 €
Restes à réaliser			
Dépenses		0,00€	
Recettes		0,00€	
		0,00 €	
Solde des restes à réaliser		Г	REÇU EN PREFECTUR

Totaux cumulés investissement		
Déficit d'investissement	- 132 171,81 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	- 132 171,81 €	
Solde cumulé (Déficit)		- 132 171,81 €
Totaux cumulés ensemble		
Excédent de fonctionnement	36,04€	
Excédent d'investissement cumulé	- 132 171,81 €	
	- 132 135,77 €	
Solde final au 31/12/2022 (Déficit)		- 132 135,77 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Zone industrielle des Granges ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE INDUSTRIELLE DES GRANGES » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Zone industrielle des Granges », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Zone industrielle des Granges » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Zone industrielle des Granges » l dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE ARTISANALE DU TRIFOULET » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	9 297,43 €	
Recettes de l'exercice	€ 20,00	
Excédent 2021 reporté	33 515,37 €	
	24 237,94 €	
Résultat de clôture (Excédent a	·	24 237,94 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice	16 331,66 €	
Recettes de l'exercice	∫ 0,00 €	
Excédent 2021 reporté	Լ 90 610,37 €	
	74 278,71 €	
Résultat de clôture (Excédent a	au 31.12.2022)	74 278,71 €
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00€	
Recettes	0,00 €	
	0,00 €	
Solde des restes à réaliser	·	REÇU EN PREFEC
		KEÇO EN PREFEC

Totaux cu	ımulés Investissement		
Excédent d'inve	stissement	74 278,71 €	
Solde restes à r	éaliser	0,00 €	
		74 278,71 €	
Sol	de cumulé (Excédent)		74 278,71 €
Totaux cumulé	s ensemble		
Excédent de for	nctionnement	24 237,94 €	
Excédent d'inve	stissement cumulé	74 278,71 €	
		98 516,65 €	
Sol	de final au 31/12/2022 (Exc		98 516,65 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président

REÇU EN PREFECTURE 1e 03/04/2023

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE ARTISANALE DU TRIFOULET » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet »I dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme. En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président AV Alain AVXEME

25778 T.

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINÉVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Logements sociaux », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice Déficit 2021 reporté Recettes de l'exercice	83 332,19 € 1 607,07 € 85 568,10 €	
	628,84 €	
Résultat de clôture (Ex	cédent au 31.12.2022)	628,84 €

Investissement		
Dépenses de l'exercice	90 949,23 €	
Recettes de l'exercice	47 525,34 €	
Excédent 2021 reporté	207 102,52 €	
•	163 678,63 €	
Résultat de clôture (Exc	édent au 31.12.2022)	163 678,63 €

,	Restes à réaliser		
Dépenses		0,00€	
Recettes		0,00 €	
		0,00 €	
	Solde des restes à réaliser	<u> </u>	0,00€

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Totaux cumulés Investissement		
Excédent d'investissement	163 678,63 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	163 678,63 €	
Solde cumulé (Excédent)		163 678,63 €
Totaux cumulés ensemble		
Déficit de fonctionnement	628,84 €	
Excédent d'investissement cumulé	163 678,63 €	
	164 307,47 €	
Solde final au 31/12/2022 (Excé	dent)	164 307,47 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Logements sociaux ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président

REÇU EN PREFECTURE 1e 03/04/2023

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Logements sociaux », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Logements sociaux » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Logements sociaux »I dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



8432 V

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS. LE SEIZE MARS.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « SERVICE ORDURES MENAGERES » VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Service ordures ménagères », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	լ1 399 398,82 €	
Déficit 2021 reporté	213 438,62 €)
Recettes de l'exercice	1 109 813,91 €) III
	- 503 023,53 €	
Résultat de ciôture (Déficit au	31.12.2022)	- 503 023,53 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice	214 489,64 €	
Recettes de l'exercice	284 885,11 €	
Excédent 2021 reporté	L 175 762,62 €	
·	246 158,09 €	
Résultat de clôture (Excédent	au 31.12.2022)	246 158,09 €
Restes à réaliser		
Dépenses	247 733,81 €	
Recettes	0,00€	
	247 733,81 €	
Solde des restes à réaliser		-REÇÚ EN PRÉFECTU
		le 03/04/2023

Totaux cumulés Investissement			
Excédent d'investissement	246 158,09 €		
Solde restes à réaliser	247 733,81 €		
	1 575,72 €		
Solde cumulé (Déficit)		_	1 575,72 €

Totaux c	umulés ensemble		
Déficit de	fonctionnement	- 503 023,53 €	
		- 1575,72	
Excédent	t d'investissement cumulé	€	
		- 504 599,25 €	
	Solde final au 31/12/2022 (Défi	cit)	- 504 599,25 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Service ordures ménagères ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à la majorité (1 abstention).

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président,



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « SERVICE ORDURES MENAGERES » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Service ordures ménagères », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Service ordures ménagères » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Service ordures ménagères »I dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à la majorité (1 abstention)

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



11/2/19

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	2 055 056,58 €	
Recettes de l'exercice	2 221 189,82 €	
Excédent 2021 reporté	232 236,00 €	
	398 369,24 €	
Résultat de clôture (Excédent au 31	1.12.2022)	398 369,24 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice	1 585 835,33 €	
Recettes de l'exercice	1 407 868,25 €	
Excédent 2021 reporté	786 952,67 €	
	608 985,59 €	
Résultat de clôture (Excédent au 31	1.12.2022)	608 985,59 €
Restes à réaliser		
Dépenses	588 644,85 €	
Recettes	35 091,45 €	
· -	- 553 553,40 €	
Solde des restes à réaliser		- 553 553,40 €
		REÇU EN PREFECTUR

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2023
Application agréée E-legalite.com

Totaux cumulés Investissement		
Excédent d'investissement	+ 608 985,59 €	
Solde restes à réaliser	- 553 553,40 €	
-	55 432,19 €	
Solde cumulé (Excédent)		+ 55 432,19 €

Totaux cumulés ensemble			
Excédent de fonctionnement	398 369,24 €		
Excédent d'investissement cumulé	55 432,19 €		
-	453 801,43 €		
Solde final au 31/12/2022 (Excédent)		+	453 801,43 €

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Assainissement ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 43

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS. LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement DSP », dressé par Monsieur Alain AUZEMÉRY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	83 180,23 €	
Recettes de l'exercice	∫ 24 053,61 €	
Excédent 2021 reporté	57 843,59 €	
•	- 1283,03 €	
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2022)		- 1 283,03 €
Investissement		
Dépenses de l'exercice	10 872,00€	
Recettes de l'exercice	_ເ 23 663,93 €	
Excédent 2021 reporté	476,52 €	
	13 268,45 €	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2022)		+ 13 268,45 €
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
	- 0,00€	
Solde des restes à réaliser	•	- 0,00€

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023 Application agréée E-legalite.com

9_DE-087-200066512-20230316-D_2023_035

Totaux cumulés Investissement		
Excédent d'investissement	+ 13 268,45 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	+ 13 268,45 €	
Solde cumulé (Excédent)	<u> </u>	+ 13 268,45 €

Totaux cum	ulés ensemble		
Déficit de for	nctionnement	- 1 283,03 €	
Excédent d'investissement cumulé	+ 13 268,45 €		
		+ 11 985,42 €	
Solde final au 31/12/2022 (Excédent)		+ 11 985,42 €	

- 2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3°) reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, pour le budget annexe « Assainissement DSP ».

En l'absence de Monsieur le Président, Alain AUZEMÉRY, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement DSP », les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe « Assainissement DSP » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement DSP » dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable Public du Service de gestion comptable de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte cette délibération à l'unanimité.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMÉRY



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2021 reporté	+ 0,00€	Résultat 2021 reporté	- 858 844,76 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 555 858,13 €	Solde d'exécution 2022	+ 893 845,46 €
Solde d'exécution cumulé	+ 555 858,13 €	Solde d'exécution cumulé	+ 35 000,70 €
		Restes à réaliser au 31.12.2022	
		Dépenses	596 142,48 €
		Recettes	571 753,60 €
		Solde	- 24 388,88 €
Excédent de fonctionnement	+ 555 858,13 €	Excédent d'investissement	+ 10 611,82€

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget principal, de la manière suivante :

 Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 35 858,13 €

Affectation complémentaire en « réserves »
 (crédit du compte 1068 sur PB 2023)

520 000,00 €



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PÉTIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ATELIER-RELAIS » – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Atelier-relais » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Résultat 2021 reporté	+ 10 818,43 €	Résultat 2021 reporté	+ 113 209,97 €	
Résultat de l'exercice 2022	+ 2 146,68 €	Solde d'exécution 2022	- 14 116,00 €	
Solde d'exécution cumulé	+ 12 965,11 €	Solde d'exécution cumulé	+ 99 093,97 €	
		Restes à réaliser au 31.12.2021		
		Dépenses	0,00€	
		Recettes	0,00€	
		Solde	0,00 €	
Excédent de fonctionnement	+ 12 965,11 €	Excédent d'Investissement	+ 99 093,97 €	

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Atelier-relais », de la manière suivante :

 Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 12 965,11 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEM

> REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS. LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Commerce de Compreignac » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2021 reporté	+ 599,36 €	Déficit 2021 reporté	- 6 278,90 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 6 953,72 €	Solde d'exécution 2022	- 560,29€
Solde d'exécution cumulé	+ 7 553,08 €	Solde d'exécution cumulé	- 6839,19€
		Restes à réaliser au 31.12.2022	
		Dépenses	0,00 €
		Recettes	0,00€
		Solde	0,00€
Excédent de fonctionnement	+ 7 553,08 €	Déficit d'investissement	- 6 839,19 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Commerce de Compreignac », de la manière suivante :

o Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2023) 6 839,19 €

 Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 713,89 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE INDUSTRIELLE DES GRANGES » AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Zone industrielle des Granges » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2021 reporté	0,00 €	Résultatt 2021 reporté	- 95 405,22 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 36,04€	Solde d'exécution 2022	- 36 807,59 €
Solde d'exécution cumulé	+ 36,04 €	Solde d'exécution cumulé	- 132 171,81 €
		Restes à réaliser au 31.12.2022	
		Dépenses	0,00€
		Recettes	0,00 €
		Solde	0,00€
Excédent de fonctionnement	+ 36,04€	Déficit d'investissement	- 132 171,81 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Zone industrielle des Granges », de la manière suivante :

 Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 36,04 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



5.77%

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRËNAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ZONE ARTISANALE DU TRIFOULET » AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2021 reporté	+ 33 515,37 €	Résultat 2021 reporté	+ 90 610,37 €
Résultat de l'exercice 2022	- 9 277,43 €	Solde d'exécution 2022	- 16 331,66 €
Solde d'exécution cumulé	+ 24 237,94 €	Solde d'exécution cumulé	+ 74 278,71 €
		Restes à réaliser au 31.12.2022	
		Dépenses	0,00€
		Recettes	0,00€
		Solde	0,00 €
Excédent de fonctionnement	+ 24 237,94 €	Excédent d'investissement	+ 74 278,71 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Zone artisanale du Trifoulet », de la manière suivante :

o Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 24 237,94 €



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Logements sociaux » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
Résultat 2021 reporté		1 607,07 €	Résultat 2021 reporté	+ 207 102,52 €
Résultat de l'exercice 2022	+	2 235,91 €	Solde d'exécution 2022	- 43 423,89 €
Solde d'exécution cumulé	+	628,84 €	Solde d'exécution cumulé	+ 163 678,63 €
			Restes à réaliser au 31.12.2022	***
			Dépenses	0,00 €
			Recettes	0,00 €
			Solde	0,00€
Excédent de fonctionnement	+	628,84 €	Excédent d'investissement	+ 163 678,63 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Logements sociaux », de la manière suivante :

o Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 628,84 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



200

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BUDGET « ASSAINISSEMENT » - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat 2021 reporté	+ 232 236,00 €	Résultat 2021 reporté	+ 786 952,67 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 166 133,24 €	Solde d'exécution 2022	- 177 967,08 €
Solde d'exécution cumulé	+ 398 369,24 €	Solde d'exécution cumulé	+ 608 985,59 €
	•	Restes à réaliser au 31.12.2022	
		Dépenses	588 644,85 €
		Recettes	35 091,45 €
		Solde	- 553 553,40 €
Excédent de fonctionnement	+ 398 369,24 €	Excédent d'investissement	+ 55 432,19 €

DÉCIDE D'AFFECTER, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget annexe « Assainissement », de la manière suivante :

 Excédent laissé en section de fonctionnement (crédit du compte 002 sur BP 2023) 311 187,24 €

o Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2023)

87 182,00 €

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



Le Président, Alain AUZEMENT

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil de communauté de se prononcer sur les taux communautaires des taxes d'imposition directe locale.

Les bases d'imposition ont été revalorisées de 7,1 % pour l'année 2023 et à partir de cette année les communes et les communes de communes doivent, à nouveau, voter un taux pour la Taxe d'Habitation.

Ce taux s'applique sur les résidences secondaires et, si les communes ont instauré la taxe, sur les locaux vacants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions, 1 contre) :

FIXE comme suit les taux des taxes « ménages » pour l'année 2023 :

Taxe Foncière (bâti)
Taxe Foncière (non bâti)
Taxe d'habitation
1,58 %
7,82 %
9,98 %

- FIXE le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2022 à 29,03 %,



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023/044 du 16 mars 2023 portant le même objet

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil de communauté de se prononcer sur les taux communautaires des taxes d'imposition directe locale.

Les bases d'imposition ont été revalorisées de 7,1 % pour l'année 2023 et à partir de cette année les communes et les communes de communes doivent, à nouveau, voter un taux pour la Taxe d'Habitation.

Ce taux s'applique sur les résidences secondaires et, si les communes ont instauré la taxe, sur les locaux vacants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions, 1 contre) :

- FIXE comme suit les taux des taxes « ménages » pour l'année 2023 :
 - Taxe Foncière (bâti)

1.58 %

- Taxe Foncière (non bâti)

7,82 %

- Taxe d'habitation

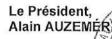
9,98 %

- FIXE le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2023 à 29,03 %,

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 13 avril 2023.

Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 13 avril 2023.



REÇU EN PREFECTURE le 17/04/2023

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023

Il est rappelé que, dans sa séance du 16 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le Conseil doit maintenant déterminer le produit attendu pour l'année 2023, au titre de la taxe GEMAPI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention, 1 contre) :

FIXE à 109 389 €, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



RECU EN PREFECTURE

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

BILAN QUINQUENNAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION: 2017-2021

Il est rapporté à l'Assemblée que l'article 148 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a institué, à compter du 30 décembre 2016, l'obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Cette obligation, instaurée par le législateur, a pour but de réaliser un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à leur EPCI, afin que l'impact sur le montant des AC puisse être examiné.

Le rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021 est présenté à l'Assemblée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021
- Demande au Président de le transmettre aux 24 communes du territoire.







RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Période 2017 - 2021

RECU EN PREFECTURE le 03/04/2023

LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'article 148 n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a institué, à compter du 30 décembre 2016, l'obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation (AC) au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI.

Cette obligation, instaurée par le législateur, a pour but de réaliser un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à leur EPCI, afin que l'impact sur le montant des AC puisse être examiné.

La forme et le contenu de ce rapport sont laissé à la libre appréciation des collectivités. En effet, en l'absence de dispositions réglementaires relatives à la forme et au contenu que doit revêtir ce document, la Direction Générales des Collectivités Locales précise néanmoins qu'il doit faire l'objet d'un débat au sein de la collectivité et d'une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis aux communes membre de l'EPCI. Aucun délai n'est fixé pour cette transmission obligatoire et les conseils municipaux n'ont pas à approuver ce rapport qui n'est communiqué que pour information.

Etant donné que la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature figure au rang des collectivités devant présenter le rapport quinquennal, il est proposé de lister ci-après les variations des AC, compte tenu notamment des compétences transférées sur la période 2017-2021.

EXERCICE 2017

Le montant des attributions de compensation versé au titre de l'année 2017, année de création de l'EPCI, s'élève à 5 103 499 €.

FISCALITE CC ELAN	Recettes avant fusion	Recettes après fusion	Perte produit fiscal
AMBAZAC	3 425 124	2 266 580	1 158 544
BERSAC-SUR-RIVALIER	437 565	334 729	102 836
BESSINES-S/GARTEMPE	2 508 255	1 467 555	1 040 700
LES BILLANGES	142 252	97 513	44 739
BREUILAUFA	35 982	35 982	0
LE BUIS	51 603	51 603	0
CHAMBORET	195 893	195 893	0
COMPREIGNAC	572 164	369 493	202 671
FOLLES	176 228	114 697	61 529
FROMENTAL	220 090	168 201	51 889
JABREILLES-LES-BORDES	94 663	72 133	22 530
LA JONCHERE ST MAURICE	420 432	320 656	99 776
LAURIERE	255 697	176 289	79 408
NANTIAT	576 541	576 541	0
NIEUL	565 219	565 219	0
RAZES	480 776	328 605	152 171
ST JOUVENT	557 193	557 193	0
ST LAURENT-LES-EGLISES	436 836	285 286	151 550
ST LEGER-LA-MONTAGNE	140 598	99 087	41 511
ST PRIEST-TAURION	1 215 591	786 022	429 569
ST SULPICE-LAURIERE	501 235	358 563	142 672
ST SYLVESTRE	345 178	238 743	106 435
THOURON	171 423	171 423	0
VAULRY	141 731	141 731	0
TOTAUX	13 668 267	9 779 737	3 888 530

Compensation théorique AC	Base mensuelle avances
1 158 544	96 545
102 836	8 570
1 040 700	86 725
44 739	3 728
4 044	337
0	0
333 432	27 786
202 571	16 889
61 529	5 127
51 889	4 324
22 530	1 877
99 776	8 315
79 408	6 617
397 644	33 137
100 991	8 416
152 171	12 681
43 500	3 625
151 550	12 629
41 511	3 459
429 569	35 797
142 672	11 889
106 435	8 870
6 780	565
8 076	673
4 782 997	398 583

Les montant définis en janvier 2017, étaient basés sur les recettes fiscales prévisionnelles 2016.

Le pôle fiscalité de la DDFIP a communiqué la situation actualisée des recettes fiscales définitives 2016, des communes du territoire de la Communauté de communes ELAN, ce qui a nécessité un recalcul des attributions de compensation :

Communes	Compensation annuelle provisoire	Compensation annuelle définitive
AMBAZAC	1 158 544 €	1 202 269 €
BERSAC-SUR-RIVALIER	102 836 €	98 738 €
BESSINES-S/GARTEMPE	1 040 700 €	1 240 854 €
LES BILLANGES	44 739 €	41 874 €
BREUILAUFA	4 044 €	4 044 €
LE BUIS	0 €	0 €
CHAMBORET	333 432 €	333 432 €
COMPREIGNAC	202 671 €	RECU EN PREFECT

le 03/04/2023

TOTAL	4 782 997 €	5 103 499 €
VAULRY	8 076 €	8 076 €
THOURON	6 780 €	6 780 €
ST SYLVESTRE	106 435 €	123 803 €
ST SULPICE-LAURIERE	142 672 €	151 335 €
ST PRIEST-TAURION	429 569 €	430 360 €
ST LEGER-LA-MONTAGNE	41 511 €	38 059 €
ST LAURENT-LES-EGLISES	151 550 €	154 412 €
ST JOUVENT	43 500 €	43 500 €
RAZES	152 171 €	176 986 €
NIEUL	100 991 €	100 991 €
NANTIAT	397 644 €	397 644 €
LAURIERE	79 408 €	78 391 €
LA JONCHERE ST MAURICE	99 776 €	114 365 €
JABREILLES-LES-BORDES	22 530 €	21 996 €
FROMENTAL	51 889 €	51 440 €
FOLLES	61 529 €	63 479 €

II. EXERCICE 2018

La dissolution du SICTOM de Bessines-sur-Gartempe et celle du Syndicat Intercommunal Laurière-Folles et leur intégration au sein de la Communauté de communes ELAN n'a eu aucune incidente sur les attributions de compensation.

Le montant versé en 2018 est identique à celui de 2017.

III. EXERCICE 2019

A partir du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes exerce deux nouvelles compétences :

- L'assainissement des eaux usées,
- La voirie.

La compétence « assainissement des eaux usées » étant identifiée dans un budget annexe de type SPIC, dont l'équilibre financier doit être réalisé grâce à la redevance facturée aux usagers, il ne peut y avoir d'incidence sur les attributions de compensation.

L'exercice de la compétence « voirie » doit faire l'objet d'une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin de modifier les montants des attributions de compensation.

Cependant, en l'absence de réunion de cette commission au cours de l'année 2019, le montant des attributions de compensation versé s'élève au même montant que les deux années précédentes, à savoir 5 103 499 €.

IV. EXERCICE 2020

La CLECT, réunie le 9 septembre 2020 a proposé la révision des attributions de compensation afin de prendre en compte l'exercice de la compétence « voirie ».

Le nouveau montant des attributions de compensation versé au titre de l'année 2020 s'élève à 4 336 879 € et quatre communes deviennent contributrice pour un montant de 33 379 €.

COMMUNE	Année 2019	Année 2020
AMBAZAC	1 202 269 €	1 114 877 €
BERSAC SUR RIVALIER	98 738 €	59 275 €
BESSINES SUR GARTEMPE	1 240 854 €	1 160 757 €
BREUILAUFA	4 044 €	228€
CHAMBORET	333 432 e	303 261 €
COMPREIGNAC	220 671 €	168 529 e
FOLLES	63 479 €	20 904 €
FROMENTAL	51 440 €	15 069 €
JABREILLES LES BORDES	21 996 €	3 188 €
LA JONCHERE SAINT MAURICE	114 365 €	96 186 €
LAURIERE	78 391 €	50 581 €
LE BUIS	0€	-8048€
LES BILLANGES	41 874 €	16 420 €
NANTIAT	397 644 €	363 127 €
NIEUL	100 992 €	67 803 €
RAZES	176 986 €	151 156 €
SAINT JOUVENT	43 500 €	- 6 409 €
SAINT LAURENT LES EGLISES	154 412 €	114 060 €
SAINT LEGER LA MONTAGNE	38 059 €	9 911 €
SAINT PRIEST TAURION	430 360 €	400 631 €
SAINT SULPICE LAURIERE	151 335 €	133 579 €
SAINT SYLVESTRE	123 803 €	87 337 €
THOURON	6 780 €	- 7 123 €
VAULRY	8 076 €	- 11 799 €
TOTAL	5 103 500 €	4 303 500 €

V. EXERCICE 2021

Aucune nouvelle compétence exercée n'a nécessité la modification des attributions de compensation.

Pour l'année 2021, le montant versé s'élève à 4 336 879 € et la contribution des communes est toujours de 33 379 €.

En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS. LE SEIZE MARS.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Vu le premier alinéa du 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui dispose que « l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation. »,

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, qui permet la révision libre de cette attribution de compensation par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des charges,

Vu la délibération n° 2017/7 portant montant des attributions de compensation versées par la communauté de communes ELAN à ses communes membres,

Vu la délibération n° 2017/184 portant révision du montant des attributions de compensation après examen de la situation actualisée des recettes fiscales définitives 2016 perçues par les communes du territoire,

Vu le rapport n° 01-2020 du 9 septembre 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi suite à la prise de compétence « voirie » par la Communauté de communes et approuvé à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population du territoire,

Vu la délibération n° 2020/186 portant révision du montant des attributions de compensation après le rapport sus-cité,

Considérant les réunions du bureau communautaire, du conseil communautaire, de la commission des finances, du conseil des maires et d'un séminaire des élus tenues pendant les mois de novembre et décembre 2022, janvier et février 2023,

Considérant l'état des lieux des finances d'ELAN opéré lors de ces réunions, la nécessité observée d'assurer l'équilibre budgétaire de l'EPCI à court et long terme tout en préservant l'équilibre budgétaire de ses communes et la volonté exprimée de rechercher une équité entre les communes membres,

Considérant que la communauté de communes se trouve dans le réseau d'alerte des services de l'Etat et est soumise à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant la suppression de la dotation de solidarité sous sa forme actuelle et le report de son montant contenu dans le budget 2022 (34 705.26€) par le biais d'un transfert vers les communes iugées les moins favorisées.

Considérant l'importance (4,3 Millions d'€) du poste des Attributions de compensation versées aux communes,

En premier lieu, l'évolution observée des missions et les effectifs des services de la communauté de communes nécessaires pour les mener rend aujourd'hui inadaptée la répartition des attributions de compensation tel qu'elle a été arrêtée par les délibérations susvisées. Il est alors apparu la nécessité d'une révision libre des attributions de compensation, afin d'adapter ces dernières au plus proche de la réalité financière actualisée de l'EPCI et de ses communes membres et de répondre aux exigences, notamment d'équité, ressorties des débats.

En effet, la révision proposée, dont les chiffres en détails sont présentés dans la colonne « révision n°1 » du tableau « Révision des attributions de compensation – Tableau récapitulatif » présenté en annexe, permet au budget communautaire de voir cette dépense allégée à hauteur de 125 671,02 € tout en permettant la mise en œuvre d'une meilleure équité entre les communes par l'introduction d'un mécanisme de péréquation des communes touchant le plus d'attributions de compensation vers les communes en touchant le moins.

En second lieu, l'étude de certaines activités dont les dépenses excèdent les recettes a notamment été réalisée et des économies ont été réalisées.

Or, concernant certaines de ces compétences, des communes disposent de solutions (relais petite enfance, de crèches, de centres de loisirs et de médiathèques) sans lien avec Elan et financées intégralement sur leur budget communal. Lorsque des enfants utilisent d'autres structures voisines, elles sont amenées à participer au coût de chaque place. A contrario les habitants de certaines communes utilisent ces mêmes services portés et financés intégralement par l'EPCI, sans aucune participation spécifique de ces dernières communes.

Cette situation parait inéquitable entre les communes, certaines payant deux fois, et envers Elan qui n'a pas ou peu de ressources dédiées.

En ce qui concerne l'école de musique et de danse qui propose des cours à Ambazac, Bessines et Nantiat, le budget d'Elan supporte l'intégralité du reste à charge de cette activité (271 000€ en 2022). Si la Communauté de communes a réaffirmé son attachement à cette activité culturelle exercée sur son territoire, son coût important nécessite une réflexion approfondie.

Aussi, deux groupes de travail travaillent actuellement sur la thématique « enfance jeunesse » et ainsi que sur l'école de musique et de danse. Ces groupes sont amenés d'ici à l'été 2023 à réfléchir sur le devenir de ces activités, leur gouvernance, leur exercice, leur financement pour les années à venir.

Les conclusions de ces groupes de travail seront rendues avant l'été 2023. Des modifications statutaires et de l'intérêt communautaire suivront au second semestre si nécessaire. Cependant, ces réflexions n'aboutiront à des effets concrets que pour les années 2024 et suivantes.

Ainsi, pour équilibrer le budget 2023 d'Elan et rétablir une équité entre les communes, une participation de 25% du reste à charge 2022 du fonctionnement des activités de RPE, crèche, centre de loisirs, médiathèque, école de musique et de danse sera demandée aux communes dont les habitants utilisent ces services. Ce mécanisme est présenté dans la colonne « révision n°2 » du tableau « Révision des attributions de compensation – Tableau récapitulatif » présente dans la colonne « révision n°2 » du

détaillé dans le tableau « participation des communes » aussi présenté en annexe), 75% restant à la charge du budget communautaire pour 2023.

Les élus communautaires ont souhaité dans un premier temps que ce mécanisme passe par l'octroi, par les communes membres, de fonds de concours en faveur de l'EPCI. Ce mécanisme ne pouvant s'appliquer à la présente situation, il est proposé d'intégrer cette participation dans le calcul de la révision libre des Attributions de compensation pour 2023, l'EPCI s'engageant à étudier à nouveau ces attributions en fonction des conclusions des groupes de travail sus-cités.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité qualifiée des deux tiers (1 abstention) :

- **DECIDE** de procéder à une révision libre des Attributions de compensation selon le tableau synthétique ci-dessous,

Commune	Attribution de compensation avant révision (en €)	Attribution de compensation après révision (en €)
LE BUIS	- 8048	- 782, 31
VAULRY	- 11 799	- 1 176,66
THOURON	- 7123	- 316,73
SAINT-JOUVENT	- 6 409	- 4 719,26
BREUILAUFA	228	8 894,48
JABREILLES-LES-BORDES	3 188	13 141,79
FROMENTAL	15 069	18 711,47
SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	9 911	24 791,43
NIEUL	67 803	56 993,04
FOLLES	20 904	23 216,92
LES BILLANGES	16 420	16 969,63
BERSAC-SUR-RIVALIER	59 275	52 451,17
LAURIERE	50 581	47 896,56
COMPREIGNAC	168 529	157 896,25
SAINT-SYLVESTRE	87 337	81 284,88
LA-JONCHERE-SAINT-MAURICE	96 186	90 043,59
SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	114 060	105 292,53
RAZES	151 156	143 443,61
SAINT-PRIEST-TAURION	400 631	378 311,41
SAINT-SULPICE-LAURIERE	133 579	126 945,49
AMBAZAC	1 114 877	1 036 464,87
NANTIAT	363 127	323 728,81
CHAMBORET	303 261	272 102,29
BESSINES-SUR-GARTEMPE	1 160 757	1 102 109,78
TOTAL	4 311 548	4 073 694,99

- **SOLLICITE** des délibérations concordantes auprès des communes membres de la communauté de communes.



En exercice: 45

Présents: 37

Votants: 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les projets de budgets primitifs de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE pour l'année 2023 sont présentés à l'Assemblée :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	11 932 973 €	11 932 973 €
BUDGETS ANNEXES		
ATELIERS RELAIS	15 708 €	15 708 €
COMMERCE DE COMPREIGNAC	24 592 €	24 592 €
ZI DES GRANGES A AMBAZAC	30 105 €	30 105 €
ZA DU TRIFOULET A BESSINES	24 250 €	24 250 €
LOGEMENTS SOCIAUX	98 548 €	98 548 €
SERVICE ORDURES MENAGERES	4 397 029 €	4 397 029 €
ASSAINISSEMENT	2 612 624 €	2 612 624 €
ASSAINISSEMENT DSP	67 250 €	67 250 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
2 777 454 €	2 777 454	
113 211 €	113 211	
27 325 €	27 325	
162 181 €	162 181	
74 281 €	74 281	
224 125 €	224 125	
631 499 €	631 499	
2 756 838 €	2 756 838	
36 933 €	36 933	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ADOPTE, à l'unanimité :

- le budget primitif principal proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « Ateliers relais » proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « Commerce de Compreignac » proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « ZI des Granges à Ambazac » proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « ZA du Trifoulet à Bessines » proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « Logements sociaux » proposé pour l'année 2023,
- le budget primitif « Assainissement » proposé pour l'année 2023.
- le budget primitif « Assainissement DSP » proposé pour l'année 2023,
- ADOPTE, à la majorité (10 abstentions, 1 contre),
 - le budget primitif « Service ordures ménagères » pour l'année 2023,



En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023 VERSÉES À CERTAINS BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'usager qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n'entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Afin d'équilibrer certains budgets annexes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le versement de subventions d'équilibre pour les budgets annexes pour l'année 2023.
- DIT que les montants maximums versés seront :
 - o 6 606 € pour le budget annexe « Commerce de Compreignac ».
 - o 54 674 € pour le budget annexe « Logements sociaux »,
 - 140 000 € pour le budget « Assainissement »,
 - 16 376 € pour le budget « Assainissement DSP »
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2023,
- DIT que la subvention pour le budget « assainissement » sera versée en 4 fois (avril, juillet, septembre et décembre),
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme

En Communavie, in the manes, le 30 mars 2023.

Le Président

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSSOCIATIONS EN 2023

La Communauté de communes peut verser des subventions à des associations ou organismes dont les activités sont liées aux compétences exercées par l'EPCI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE DE VERSER les subventions suivantes, à l'unanimité :
 - 14 000 €, au profit du PIMM'S
- **DÉCIDE DE VERSER** les subventions suivantes, à la majorité (4 abstentions, B. TRICARD ne participe pas au vote),
 - 10 000 € au profit du Comité de Jumelage AMIDEUROPE,
- DÉCIDE DE VERSER les subventions suivantes, à la majorité (4 abstentions, 2 contre),
 - 20 000 € au profit de l'Association Pour Un Elan Culturel,

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMENT

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

FXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ADHÉSION À DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - ANNÉE 2023

La Communauté de communes adhère à divers organismes d'intérêt général, pour lesquels une cotisation sera appelée dans le courant de l'année 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes aux organismes suivants :
 - Association des Maires et élus du Département de la Haute-Vienne,
 - Assemblée des Communautés de France,
 - Agence Technique Départementale.
 - Haute-Vienne Initiative,
 - Fédération Française de cyclisme,
 - SIEPAL.
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA),
 - Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV),
 - Association interdépartementale des Communes Forestières du Limousin et du Périgord,
 - Syndicat de Voirie de la Région de Bessines,
 - MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine),
 - ADN Tourisme.
 - SYDED.
 - APMAC Nouvelle Aquitaine,
 - Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine,
 - Syndicat Mixte DORSAL,
 - A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
 - Association voie rapide 147-149.
 - Association UPOLT.
 - SYNDICAT ENERGIE HAUTE-VIENNE.

- S'ENGAGE à régler les cotisations correspondantes pour l'année 2023,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire 2023.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ADHÉSION À DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - ANNÉE 2023

La Communauté de communes adhère à divers organismes d'intérêt général, pour lesquels une cotisation sera appelée dans le courant de l'année 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes aux organismes suivants :
 - Association des Maires et élus du Département de la Haute-Vienne,
 - Assemblée des Communautés de France,
 - Agence Technique Départementale,
 - Haute-Vienne Initiative,
 - Fédération Française de cyclisme,
 - SIEPAL.
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA),
 - Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV),
 - Association interdépartementale des Communes Forestières du Limousin et du Périgord,
 - Syndicat de Voirie de la Région de Bessines,
 - MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine),
 - ADN Tourisme,
 - SYDED,
 - APMAC Nouvelle Aquitaine,
 - Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine,
 - Syndicat Mixte DORSAL,
 - A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
 - Association voie rapide 147-149,
 - Association UPOLT.
 - SYNDICAT ENERGIE HAUTE-VIENNE.

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE D'AMBAZAC – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE, auprès de la commune d'Ambazac, une participation d'un montant de 14 580 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- **DEMANDE** au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HÖRRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE BERSAC SUR RIVALIER ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de BERSAC SUR RIVALIER, une participation d'un montant de 1 544,38 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement ».
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président SIN A

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Consell de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE BESSINES SUR GARTEMPE ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, , pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de BESSINES SUR GARTEMPE, une participation d'un montant de 29 160,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- **DEMANDE** au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE CHAMBORET – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023 une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de CHAMBORET, une participation d'un montant de 3 400,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- **DEMANDE** au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

9_DE-087-200066512-20230316-D_2023_055

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE FOLLES – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de FOLLES, une participation d'un montant de 8 361,81 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE FROMENTAL – ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023 une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de FROMENTAL, une participation d'un montant de 826.57 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président,

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE LA JONCHERE SAINT MAURICE ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de LA JONCHERE SAINT MAURICE, une participation d'un montant de 14 580,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- **DEMANDE** au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE LAURIERE – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de LAURIERE, une participation d'un montant de 1 620,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président



9_DE-087-200066512-20230316-D_2023_059

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS. LE SEIZE MARS.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD. M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT). M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE NIEUL - ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023 une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE€, auprès de la commune de NIEUL, une participation d'un montant de 9 720,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme,

En Communaute de communes, le 30 mars 2023.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE RAZES – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de RAZES, une participation d'un montant de 9 000,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE SAINT-JOUVENT – ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de SAINT-JOUVENT, une participation d'un montant de 3 600,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- **DEMANDE** au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE SAINT LAURENT LES EGLISES ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

- SOLLICITE, auprès de la commune de SAINT LAURENT LES EGLISES, une participation d'un montant de 4 860,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement ».
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE SAINT PRIEST TAURION ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de SAINT-PRIEST-TAURION, une participation d'un montant de 17 820,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LAURIERE ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de SAINT-SULPICE-LAURIERE, une participation d'un montant de 1 620,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président Alain AUZEMER

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE SAINT SYLVESTRE – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de SAINT-SYLVESTRE, une participation d'un montant de 21 234,00 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibèré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président, NAV Alain AUZEMERY

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE THOURON – ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de THOURON, une participation d'un montant de 6 149,62 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.





Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PARTICIPATION VERSEE PAR LA COMMUNE DE VAULRY -- ANNEE 2023

Le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention du budget principal communautaire vers le budget annexe d'assainissement.

En complément de cette décision, les communes disposant de réseaux d'assainissement collectif ont pris l'engagement de participer financièrement à l'équilibre de ce budget annexe, afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'atteinte du prix d'équilibre.

Il est donc proposé de solliciter, pour l'exercice 2023, une participation de chaque commune du territoire disposant de réseaux d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE, auprès de la commune de VAULRY, une participation d'un montant de 5 000,43 €, au titre de l'année 2023, pour le fonctionnement du budget « assainissement »,
- DEMANDE au Président de notifier cette décision à la Commune et de mener toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.



REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE - COMMUNE DE SAINT-JOUVENT

Madame la Préfète de la Haute-Vienne sollicite l'avis de la communauté de communes dans le cadre de l'enquête publique du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Jouvent.

Ce projet consiste en l'installation par l'entreprise OXYNERGIE SAS, qui prend en charge l'entièreté du projet, de panneaux photovoltaïques sur une superficie de plus de 26 ha dont 12,9 ha, à l'emplacement de l'ancienne carrière de pegmatite IMERYS et 14 ha sur terrains privé, ce qui permettrait la couverture de près de 50 % des besoins en électricité des habitants de la communauté de communes ELAN. Il associerait divers acteurs du territoire (habitants, éleveurs, apiculteurs...).

Par une délibération n°2020/43 du 29 septembre 2020, la commune concernée avait donné un avis favorable à ce projet. Par sa délibération n°2021/114 du 21 mai 2021, le Conseil communautaire s'était aussi prononcé favorablement sur ce projet.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative adoptée en novembre 2022 prévoit un partage du produit de l'IFER photovoltaïque à hauteur de 50% pour l'EPCI, 20% pour la commune et 30% pour le département.

Enfin, après avoir présenté le projet à la Commission de la Nature, des paysages et des sites (CDNPS) le 30 novembre 2022, le Maître d'ouvrage a apporté des réponses satisfaisantes aux observations faites en complétant son dossier en janvier 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 DONNE un avis favorable au projet de Parc Photovoltaïque proposé par l'entreprise OXYNERGIE SAS sur la commune de Saint-Jouvent.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 28 mars 2023.
Pour copie conforme,

En Communauté de communes, le 28 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMÉRY REÇU EN PREFECTURE le 28/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-200066512-20230316-D_2023_069-

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par le CST / F3SCT le 13 mars 2023,

En application du Code Général de la Fonction Publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité social territorial, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est proposé de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus/promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il est précisé que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

	CATÉGORIE C		
Filières	Grades d'avancement	Ratios	
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%	
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100% RECU EN PREFE	

le 28/03/2023

%00l	eaintism eb tnegA		
%00l	Agent de maitrise principal		
%00l	Adjoint technique principal de 2ème classe	TECHNIQUE	
%00l	Adjoint technique principal de 1 ère classe		
%00l	Agent social principal de 2ème classe		
%00l	Agent social principal de 1ère classe	Agent social principal de 1 ^{ère}	
%00l	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	REÇU EN PREFECTURE	
	2019 00000000000000000000000000000000000	le 28/03/2023	

CATÉGORIE B			
Ratios	Grades d'avancement	Fillères	
%00l	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		
%00l	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3VITA9T2IVIMO	
%00l	Rédacteur		
%00l	Animateur principal de 2ème classe	NOITAMINA	
%00l	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
%00l	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe		
%00l	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ère classe	CULTURELLE	
%00l	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		
%00l	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		
%00l	Technicien principal de 2ème classe	ТЕСНИІФИЕ	
%00l	Technicien		

PMINIS	3VITARTS	Isqioning èdostIA	%00l
}III∃	ières	Grades d'avancement	Ratios
?	ères	CATÉGORIE A Grades d'avancement	soitsA

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

	Attaché	100%	
MEDICO-SOCIALE	Educateur de jeunes enfants	100%	
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	100%	
	Ingénieur	100%	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les taux de promotion d'avancement de grade comme indiqué ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 28 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 28 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMÉRY

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BÉRNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

MODIFICATION DES CONVENTIONS VOIRIE 2023

La communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) a pris la compétence voirie au 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire. La voirie communale transférée à l'EPCI représente 655 km sur un total de 745 km soit 87,90 % de la voirie.

Des conventions avaient alors été mises en place pour définir les missions qui restaient à la charge des communes et pour lesquelles l'EPCI versait une participation à hauteur de 0,90 € par mètre linéaire de voirie transféré.

Les voies transférées sont situées hors bourg et agglomération. Pour la plupart, soit 98 %, la bande de roulement est constituée d'un Enduit Superficiel d'Usure (ESU).

Dans le cadre d'une bonne gestion du patrimoine des voies communales, la mise en place d'une politique d'entretien est indispensable pour éviter autant que possible les interventions de réhabilitation en urgence et privilégier des opérations programmées.

Réalisées dans le cadre de l'entretien préventif, ces opérations ont pour objectif d'éviter que les dégradations n'atteignent un seuil critique pouvant mettre en cause la conservation de la chaussée, la sécurité et le confort des usagers ou l'intégrité de la couche de surface.

Point-à-temps

Automatique (PATA) ou manuel (PAT), le point-à-temps est une technique qui a pour objet la répartition des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : fissures, nids de poule, arrachements, faïençages...

Le point-à-temps est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement (surtout après les périodes de gel et dégel en hiver) engendrant de facto des coûts de réparation plus élevés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

Il serait souhaitable que la planification et la réalisation du point-à-temps soient confiées au service voirie de la communauté de communes afin d'optimiser les interventions et d'être intégrées dans la programmation des travaux.

C'est pourquoi, il est proposé de ramener la participation de la communauté de communes à la somme forfaitaire de 0,62 euro par mètre linéaire de voirie transférée et d'établir de nouvelles conventions.

	Longueur	de voirie		Versement 0,62 par ml	Répartition	comptable
Commune	Bourg et Agglo	Voirie totale	Voirie Intercommunale		1/3 pour les frais de personnel	2/3 pour les moyens
AMBAZAC	23 838ml	95 427ml	71 589ml	44 385,18 €	14 795,06 €	29 590,12 €
BERSAC	3 375ml	35 702ml	32 327mi	20 042,74 €	6 680,91 €	13 361,83 €
BESSINES	8 612ml	74 225ml	65 613ml	40 680,06 €	13 560,02 €	27 120,04 €
BREUILAUFA	0ml	3 126ml	3 126ml	1 938,12 €	646,04€	1 292,08 €
CHAMBORÊT	2 334ml	27 049ml	24 715ml	15 323,30 €	5 107,77 €	10 215,53 €
COMPREIGNAC	1 179ml	43 892ml	42 713ml	26 482,06 €	8 827,35 €	17 654,71 €
FOLLES	1 244ml	36 120ml	34 876mi	21 623,12 €	7 207,71 €	14 415,41 €
FROMENTAL	668ml	30 462ml	29 794mi	18 472,28 €	6 157,43 €	12 314,85 €
JABREILLES LES BORDES	300ml	15 707ml	15 407ml	9 552,34 €	3 184,11 €	6 368,23 €
LA JONCHERE ST MAURICE	2 700ml	17 592ml	14 892ml	9 233,04 €	3 077,68 €	6 155,36 €
LAURIERE	3 780ml	26 561ml	22 781ml	14 124,22 €	4 708,07 €	9 416,15 €
LE BUIS	809ml	7 402ml	6 593ml	4 087,66 €	1 362,55 €	2 725,11 €
LES BILLANGES	1 268ml	22 119ml	20 851mi	12 927,62 €	4 309,21 €	8 618,41 €
NANTIAT	7 126ml	35 401ml	28 275ml	17 530,50 €	5 843,50 €	11 687,00 €
NIEUL	5 978ml	33 165ml	27 187ml	16 855,94 €	5 618,65 €	11 237,29 €
RAZES	5 906ml	27 065ml	21 159ml	13 118,58 €	4 372,86 €	8 745,72 €
ST JOUVENT	1 300ml	42 184ml	40 884mi	25 348,08 €	8 449,36 €	16 898,72 €
ST-LAURENT-LES-EGLISES	2 120ml	35 175ml	33 055ml	20 494,10 €	6 831,37 €	13 662,73 €
ST- LEGER	1 060ml	24 118ml	23 058ml	14 295,96 €	4 765,32 €	9 530,64 €
ST PRIEST TAURION	2 349ml	26 702ml	24 353mi	15 098,86 €	5 032,95 €	10 065,91 €
ST-SULPICE	10 019ml	24 564ml	14 545mi	9 017,90 €	3 005,97 €	6 011,93 €
ST-SYLVESTRE	2 078m!	31 950ml	29 872mi	18 520,64 €	6 173,55€	12 347,09 €
THOURON	1 172ml	12 561ml	11 389mi	7 061,18 €	2 353,73 €	4 707,45 €
VAULRY	924ml	17 205ml	16 281mi	10 094,22 €	3 364,74 €	6 729,48 €
	TOTAUX				130 670,58 €	275 637,12 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de la participation de la communauté de communes aux frais d'entretien de la voirie par mètre linéaire proposée,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire,
- AUTORISE le Président à signer les conventions et à effectuer toutes les démarches afférentes.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président C Alain AUZEME

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION - SERVICE ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de communes en 2019, des conventions de mise à disposition de service, en volume d'heures, ont été mises en place avec les communes sur le fondement de l'article L.5211-4-1 II du CGCT. Le prix de l'heure étant fixé à 17 €.

Ces conventions ont permis d'assurer la continuité de service confiant aux personnels communaux le contrôle, l'exploitation et l'entretien des dispositifs d'assainissement, et cela, à titre transitoire, afin de donner le temps nécessaire à la Communauté de communes ELAN de mettre en place une organisation intégrée et opérationnelle.

Le service d'assainissement collectif de la Communauté de communes ELAN a connu une évolution depuis la prise de la compétence en 2019, les agents étant initialement fortement mobilisés sur l'appropriation de la connaissance des équipements et sur la mise à jour des fichiers abonnés. Avec le recrutement d'un nouvel agent, une reprise progressive en exploitation directe de certaines missions est désormais possible.

Cependant, la Communauté de communes souhaite continuer à s'appuyer sur les services des communes pour l'exécution des tâches d'entretien courant (renseignement du cahier d'exploitation dégrillage, alternance et entretien des espaces verts).

Il convient désormais de redéfinir les temps d'exploitation définis en 2019 et de les adapter en fonction de la répartition des prestations d'exploitation entre les agents communaux et le service communautaire.

Un temps maximum d'exploitation est déterminé pour chaque ouvrage en fonction des interventions à effectuer, variables suivant le type de filière de traitement (filtre à sable, filtre plantés, lits bactérien, lagunes, boues activées), la nature des équipements présents (dégrilleur, poste de relevage, ouvrage de bâchées, ...), la capacité de la station et son état.

REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

La modification du nombre d'heures et de la charge financière induite (le prix de l'heure restant fixé à 17 €), pour chaque commune, sont les suivantes :

	20	19	20	23
Communes	Temps maximum d'exploitation (heure/an)	Charges exploitation	Temps maximum d'exploitation (heure/an)	Charges exploitation
Ambazac	1 840	31 280,00 €	190	3 230,00 €
Bersac-sur-Rivalier	240	4 080,00 €	165	2 805,00 €
Bessines-sur-Gartempe	200	3 400,00 €	Prestation de	service SAUR
Chamboret	290	4 930,00 €	210	3 570,00 €
Compreignac	270	4 590,00 €	190	3 230,00 €
Folles	375	6 375,00 €	275	4 675,00 €
Fromental	40	680,00 €	30	510,00€
La Jonchère-Saint-Maurice	110	1 870,00 €	100	1 700,00 €
Laurière	120	2 040,00 €	30	510,00€
Les Billanges	40	680,00 €	30	510,00 €
Nieul	500	8 500,00 €	250	4 250,00 €
Razès	570	9 690,00 €	250	4 250,00 €
Saint-Jouvent	190	3 230,00 e	100	1 700,00 €
Saint-Laurent-les-Églises	360	6 120,00 €	250	4 250,00 €
Saint-Priest-Taurion	1 095	18 615,00 €	1 000	17 000,00 €
Saint-Sulpice-Laurière	500	8 500,00 €	Exploitation directe CC ELAN	
Saint-Sylvestre	220	3 740,00 €	170	2 890,00 €
Thouron	160	2 720,00 €	110	1 870,00 €
Vaulry	100	1 700,00 €	85	1 445,00 €
TOTĂUX	7 220	122 740,00 €	3 435	58 395,00 €

De nouvelles conventions seront établies et seront accompagnées d'un tableau détaillant les interventions d'exploitation par ouvrage d'assainissement et leur répartition entre la commune et

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de révision des volumes d'heures d'intervention de chaque commune.
- DIT que le taux horaire est maintenu à 17 €.
- AUTORISE le Président à signer les nouvelles conventions et à effectuer toutes les démarches afférentes.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « assainissement » 2023.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 30 mars 2023. Pour copie conforme En Communauté de communes, le 30 mars 2023.

Le Président Alain AUZEMÉ

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

ABSENTS: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SUR LA ZONE D'ACTIVITE OCCITANIA A BESSINES SUR GARTEMPE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

Vu la convention cadre n°87-21-004, relative aux centres-bourgs et foncier commercial en centre ancien, entre la Communauté de communes ELAN et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, du 21 janvier 2021 ;

Vu la convention de réalisation n°87-22-091, pour la création d'un hôtel d'entreprises et l'appui à un projet économique structurant pour le territoire, entre la Communauté de communes ELAN et l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, du 22 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire d'ELAN, n°2022/113, en date du 25 août 2022;

Par une délibération n°2022/113 prise lors de sa séance du 25 août 2022, le Conseil communautaire a affiché son soutien au projet ATEF d'OranoMed en décidant notamment d'engager un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), en vue de réaliser dans des conditions satisfaisantes, une opération d'acquisition foncière destinée à aménager un accès sécurisé au site ATEF.

Le foncier ciblé se situe sur la parcelle cadastrale n°AB 336, au lieu dit « La Couture du Haut », à l'entrée de la zone d'activité Occitania, sur la commune de Bessines-sur-Gartempe. Il s'étend sur une superficie de 2 925 m² et comprend un bâtiment artisanal de 471 m².

Son prix de vente a été négocié à 187 000 € net avec un différé de jouissance au profit du vendeur jusqu'au mois de juin 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REÇU EN PREFECTURE le 28/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

- AUTORISE l'EPFNA à acquérir l'ensemble foncier et immobilier précité, au prix de 187 000 € net vendeur avec un différé de jouissance jusqu'en juin 2024 et, en ce sens, à signer l'acte notarié correspondant.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Affiché le 28 mars 2023. Pour copie conforme, En Communauté de communes, le 28 mars 2023.

Le Président, Alain AUZEMÉRY

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

DESIGNATION DES MEMBRES DU GAL DES MONTS ET DE LIMOGES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2021-2027, la Région a lancé, en décembre 2021, un appel à candidature auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies locales sous la forme d'un Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). La mise en œuvre de ces stratégies locales sera cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et par de Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) issu de la programmation Leader.

Ces stratégies locales s'appuient sur la géographie des contrats de développement et de transition, définie par la Région dans le cadre de sa politique de contractualisation, afin de permettre une approche intégrée sur ces périmètres.

Ainsi, les deux territoires: Limoges Métropole et ELAN ont été amenés à constituer le « GAL des Monts et de Limoges » et ont présenté une candidature commune bâtie sur une stratégie de développement en 4 axes, déclinés en 16 actions (hors mesures de coopération et d'animation) destinées à co-financer des projets de territoires.

La candidature du GAL des Monts et de Limoges, juridiquement portée par Limoges Métropole, a été sélectionnée le 15 décembre 2022 par la Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de Gestion Régionale (AGR). Une convention cadre sera donc prochainement établie pour régir les modalités de mise en œuvre et de gestion du programme européen du GAL.

La gouvernance du GAL sera assurée par le Comité de programmation, instance réglementaire et décisionnaire, composée de 32 membres actifs (16 titulaires et 16 suppléants) répartis en un collège d'acteurs publics et un collège d'acteurs privés.

Les présidents des deux EPCI se voient attribuer le titre de président d'honneur, sans voix délibérative.

le 28/03/2023

le 28/03/2023

MUNICAL STANDARD OF THE PER COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE

otacolaan	3	oxiclitiT
	Collège des acteurs publics	RE
	13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC	

YA3M3ZUA nislA		
q,pouuent	Membre of	
Jean-Jacques BLANVILLAIN	UЭІНТАМ гірэЯ	
Claude BIGAS	Jean-Paul MORLIER	
David CUBAUT	Nelly BOULESTEIX	
Jean-Claude VIRONDEAU	Chantal PIQUET	
Suppléants	zərislutiT	
acteurs privés	Collèges des	
Jean-Marie HORRY	Jean-Marc LEGAY	
Jany-Claude SOLIS	Laurent BOURDIER	
Pierre VALLIN	Karine BERNARD	
Suppléants	Titulaires	
cteurs publics	REÇU EN PREFECTU	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la composition présentée des membres qui représenteront le territoire de la Communauté de communes ELAN au sein du Comité de programmation du GAL des Monts et de Limoges,
- **DONNE POUVOIR** aux membres du Comité de programmation représentant le territoire d'ELAN pour prendre les décisions nécessaires sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises et de modification de la stratégie du GAL.



Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION SIGNATURE

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région Nouvelle-Aquitaine a initié la mise en œuvre des Contrats de Développement et de Transitions (CDT) avec les territoires. Ces nouveaux contrats s'inscrivent dans la continuité des Contrats de Solidarité et d'Attractivité (2018-2021), dont certains étaient partagés par plusieurs territoires, selon les recommandations régionales. La durée des CDT est de 6 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours :

- 2023-2025 : 1^{ère} période contractuelle
- 2026 : bilan de la 1ère période contractuelle et préparation de la 2^{nde} période
- 2027-2029 : 2^{nde} période contractuelle

Les CDT reposent sur la feuille de route Néo-Terra, exposant les ambitions régionales en faveur des transitions.

Ils visent à valoriser et permettre le financement par la Région d'une diversité de projets (publics et/ou privés) concordant avec cette feuille de route et plus largement intégrant le champ des compétences et priorités régionales.

Sur le modèle de la précédente période contractuelle, la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature et la Communauté Urbaine - Limoges Métropole se sont associées en vue de co-construire un contrat commun sur la base d'une stratégie de développement et de transitions partagée.

A ce jour, le projet de CDT ELAN-Limoges Métropole propose 35 projets éligibles à une aide financière régionale dont 8 concernent le territoire de la Communauté de communes ELAN :

- La création d'une déchèterie à plat sur la commune de Chamborêt (SYDED87)
- L'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la commune de La Jonchère Saint Maurice (La Jonchère Saint Maurice)
- La création d'un Pôle bistrot-restauration en centre-bourg de la commune de Folles (Folles)
- La réhabilitation de l'auberge des 3 Arches sur la commune de Razès (Razès)
- Le lancement d'études en vue de la réhabilitation du bâtiment TDF localisére du ENGREFE CTURE de Nieul (ELAN)

 1e 28/03/2023

Application agréée E-legalite.com

TO SERVICE STATE OF THE PROPERTY OF THE PROPER

13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

commune d'Ambazac (site de Muret) (ELAN) al de sacrances de la réhabilitation des anciennes colonies de vacances de la le 28/03/2023

La rénovation et la valorisation d'églises (1 action mais plusieurs portages communaux)

La restauration de la sacristie de l'église Saint-Pierre sur la commune de Saint Léger la

Montagne (Saint Léger la Montagne)

Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine. La signature du CDT interviendra officiellement le mercredi 29 mars 2023 en présence de Monsieur

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de CDT présenté en annexe,
- attérente. AUTORISE le Président ou son représentant à le signer et à effectuer toute démarche

En Communauté de communes, le 28 mars 2023. Pour copie conforme, Attiché le 28 2023. Au registre sont les signatures Fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président, Alain AUZEMÉRY

Nombre de conseillers

En exercice: 45

Présents: 36

Votants: 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE MARS,

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Razès sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMÉRY.

PRÉSENTS: A. AUZEMÉRY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, K. BERNARD, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, Vice-Présidents, O. CHATENET, P. BARIAT, R. SOLANS-EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. TROUBAT, A. BROUILLE, H. FRENAY, E. PETIT, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, B. TRICARD, L. AUZEMÉRY, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, C. ROSSANDER, B. LE GUEN, H. DELOS, B. PEIGNER, M. BASCANS, G. BOUTHIER, G. BAYLE.

<u>ABSENTS</u>: J. HARDY (procuration à K. BERNARD), B. LARDY (procuration à B. TROUBAT), F. MAITRE (procuration à A. AUZEMERY), P. VALLIN (procuration à J. PLEINEVERT), M.-L. GANDOIS (procuration à B. PEIGNER), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. LAUSERIE (procuration à C. ROSSANDER), A. TERRANA (procuration à C. ROUX), J.-M. BERTRAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de Monsieur Jean-Marc LEGAY en qualité de Secrétaire de séance.

La Présente délibération annule et remplace la délibération n°2023/76 prise à la même date et portant le même objet.

REPRISE DE LA BOULANGERIE DE SAINT-JOUVENT

La Communauté de communes ELAN est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 12 et 14 rue des écoles, à Saint-Jouvent, rénové entre 2014 et 2017.

Cet immeuble comprend, au rez-de-chaussée, un espace commercial de 86 m² et, à l'étage, un logement type 4 de 135 m², indissociable du commerce.

Ce bâtiment a accueilli jusqu'en juin 2022 une activité de boulangerie gérée par la SAS La Mie le Feuille, aujourd'hui liquidée par décision du Tribunal de commerce, en date du 7 septembre 2022. Il n'est plus occupé depuis le mois d'août 2022.

La Communauté de communes ELAN a reçu la candidature de l'EURL Chaabane en janvier 2023, pour reprendre le fonds de commerce, le matériel de production et le bail commercial de la SAS La Mie le Feuille, dans le cadre d'une activité de boulangerie, épicerie et snacking.

Cette candidature présente un prévisionnel d'activité satisfaisant et réaliste et est accompagnée par la Chambre de métiers de la Haute-Vienne ainsi que par France Active et par le Crédit Agricole.

A noter que monsieur Chaabane, gérant de l'entreprise, souhaite également occuper le logement avec sa famille.

Le Comité consultatif de Programmation a émis un avis favorable sans réserve à cette candidature lors de sa séance du 10 mars 2023 et propose d'apporter les modifications suivantes au bail commercial en vigueur afin de soutenir le lancement de l'activité de l'entreprise :

- dissocier le logement du commerce afin que monsieur Chaabane puisse bénéficier d'aides au logement.
- fixer un loyer mensuel de 500 € net pour le logement et de 680 € HT pour le commerce,
- proposer 3 mois de gratuité sur les loyers du commerce (cette proposition rentre dans le dispositif des règles applicables à l'octroi d'aides de minimis).

REÇU EN PREFECTURE le 30/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE 13 rue Gay Lussac - 87240 AMBAZAC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert par voie d'avenant du bail commercial de la SAS La Mie Le Feuille à l'EURL Chaabane,
- DECIDE de dissocier le commerce du logement,
- FIXE le loyer mensuel du commerce à 680 € HT à intégrer dans l'avenant au bail commercial,
- **DECIDE** d'appliquer une gratuité de 3 mois de loyers dans le cadre du bail commercial, dont la proposition rentre dans le dispositif des règles applicables à l'octroi d'aides de minimis.
- SOLLICITE l'étude Fananas, Hortholary, Lupette, pour rédiger les documents du transfert (dont l'avenant au bail commercial) à réception de l'ordonnance du Tribunal de commerce ainsi que le bail au logement
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette prise de décision, dont la signature de l'avenant au bail commercial à engager avec l'EURL Chaabane ainsi que le bail au logement avec monsieur Chaabane.

